

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le huit (8) juillet 2025 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

René Martin, Audrey Lussier, Karine Dalpé, Simon Valcourt et Marjolaine Berthiaume tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Est absent : monsieur le conseiller Richard Turcotte.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

À vingt heures une (20h01), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

25-07-144

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2025-06-25.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt - Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2 Entente de partenariat – CPE et municipalité de Saint-Hugues;
  - 5.3 Avis de motion – Présentation – Dépôt du projet de règlement 255-25 – Enlèvement - Matières organiques dans les limites de la municipalité;
  - 5.4 Avis de motion – Présentation – Dépôt du projet de règlement 256-25 – Enlèvement – Résidus domestiques dans les limites de la municipalité.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT:**
  - 6.1 Entente entre Hydro-Québec et la municipalité - Signature;
  - 6.2 Avis de motion – Présentation – Dépôt du projet de règlement 350-25 – Prolongement réseaux aqueduc, égouts et voirie – Route Yamaska;
  - 6.3 Offre de service ingénierie – route du Moulin et ponceaux PIRRL;
  - 6.4 Avis de motion – Présentation – Dépôt du projet de règlement numéro 214-06-25 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant et remplaçant les règlements numéro 214-03, 214-04-12 et 214-05-24.
- 7. URBANISME**
  - 7.1 Demande PIIA-2025-08 relativement au déplacement de l'escalier avant de la résidence du 429 à 431 rue Notre-Dame, lot 2 707 601, zone 202-P;
  - 7.2 Audience publique – Dossier Ferme de la Jeunesse – Mandat à la MRC des Maskoutains.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1 Demande de passage – le 16 juillet – Club cycliste de la Montérégie – Autorisation.
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**
  - Aucun point
- 10. IMMEUBLES:**
  - 10.1 Aucun point
- 11. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS**
  - 11.1 Travaux de peinture du Gazebo – Parc Onil-Crépeau – Entériner le mandat.
- 12. VARIA :**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :**

8 juillet 2025

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyée par la conseillère Karine Dalpé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant et en laissant le varia ouvert :

**11.2** Ajout de deux caméras près des patinoires et du terrain de balle

ADOPTÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

25-07-145

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyée par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

### **4. TRÉSORERIE**

25-07-146

#### **4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2025-06-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2025-06-25 des comptes payés et à payer au montant de 421 268,03 \$ pour le mois de juin 2025, ainsi que les salaires versés pour le mois de mai 2025 au montant de 38 232,72 \$.

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyée par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 459 500,75 \$.

ADOPTÉE

### **5. ADMINISTRATION**

#### **5.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR – DÉPÔT**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025.

25-07-147

#### **5.2 ENTENTE DE PARTENARIAT – CPE ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

**CONSIDÉRANT** que lors de l'implantation du Centre de la petite enfance Enfant Lumière en octobre 1998, il était convenu de toujours prioriser les citoyens de Saint-Hugues;

**CONSIDÉRANT** les échanges intervenus entre la directrice générale de la Municipalité de Saint-Hugues et la directrice générale du Centre de la petite enfance Enfant Lumière le 13 mai 2024, à l'effet qu'une entente de partenariat devait être rédigée et signée entre les parties afin d'officialiser l'entente initiale de prioriser les citoyens de Saint-Hugues;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** la directrice générale, ou son adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues, tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE

**5.3 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 255-25 – ENLÈVEMENT - MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Valcourt, concernant le projet de règlement numéro 255-25 relativement à l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité. Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 255-25.

**5.4 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 256-25 – ENLÈVEMENT - MATIÈRES DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Valcourt, concernant le projet de règlement numéro 256-25 relativement à l'enlèvement des matières domestiques dans les limites de la municipalité. Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 256-25.

**6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT**

25-07-148

**6.1 ENTENTE ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ - SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'avant de pouvoir réaliser les travaux de réfection de l'égout pluvial et de voirie, phases II et III dans le village de Saint-Hugues, Hydro-Québec doit procéder au déplacement de plusieurs poteaux;

**CONSIDÉRANT** l'entente d'évaluation pour ces travaux reçue d'Hydro-Québec en date du 17 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie signée de cette entente doit être retournée à Hydro-Québec afin que les travaux d'ingénierie puissent débuter;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** la directrice générale ou son adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues, l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

**6.2 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 350-25 – PROLONGEMENT RÉSEAUX AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE – ROUTE YAMASKA**

Avis de motion est donné par la conseillère Audrey Lussier, relatif au projet de règlement numéro 350-25 concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la route Yamaska. Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 350-25.

8 juillet 2025

25-07-149

### **6.3 OFFRE DE SERVICE INGÉNIERIE – ROUTE DU MOULIN ET PONCEAUX PIRRL**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue, en date du 20 juin 2025, du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, relative aux travaux de réfection de la route du Moulin et des ponceaux 182-005 et 182-009 sur 2,6 km;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE RETENIR** les services de la MRC des Maskoutains afin d'effectuer les travaux d'arpentage, d'étude préliminaire, d'estimations, des plans et devis, du processus d'appel d'offres, du suivi et de la surveillance des travaux, de la coordination avec le laboratoire ainsi que des décomptes et des réceptions provisoires.

ADOPTÉE

### **6.4 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 214-06-25 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS ET ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 214-03, 214-04-12 ET 214-05-24**

Avis de motion est donné par la conseillère Audrey Lussier, relatif au projet de règlement numéro 214-06-25 concernant la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant et remplaçant les règlements numéros 214-03, 214-04-12 et 214-05-24. Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 214-06-25.

## **7. URBANISME**

25-07-150

### **7.1 DEMANDE PIIA-2025-08 RELATIVEMENT AU DÉPLACEMENT DE L'ESCALIER AVANT DE LA RÉSIDENCE DU 429 À 431 RUE NOTRE-DAME, LOT 2 707 601 ZONE 202-P**

**CONSIDÉRANT** que le demandeur souhaite retirer l'escalier avant et le remplacer par deux escaliers situés à chaque extrémité de la galerie avant ;

**CONSIDÉRANT** que la neige et la glace endommagent l'escalier en période hivernale ;

**CONSIDÉRANT** que l'enlèvement d'éléments architecturaux ayant un caractère distinctif doit toujours être considéré en dernier recours ;

**CONSIDÉRANT** que la conservation du caractère et du style d'origine du bâtiment doit être privilégiée ;

**CONSIDÉRANT** que les interventions projetées auront pour effet de déséquilibrer l'image d'ensemble du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la présente demande #PIIA-2025-08 ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le projet ne respecterait pas les objectifs du règlement no. 249-05 ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

8 juillet 2025

**DE REFUSER** la présente demande #PIIA-2025-08 relativement au déplacement de l'escalier avant.

ADOPTÉE

25-07-151

## **7.2 AUDIENCE PUBLIQUE – DOSSIER FERME DE LA JEUNESSE – MANDAT À LA MRC DES MASKOUTAINS**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de L'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs exige la tenue d'une audience publique lors d'un nouveau projet d'élevage porcin;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la MRC des Maskoutains, reçue par courriel, le 19 juin pour tenir une telle audience;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE RETENIR** les services de la MRC des Maskoutains afin d'effectuer les audiences publiques dans ce dossier.

ADOPTÉE

## **8. REQUÊTES DIVERSES**

25-07-152

### **8.1 DEMANDE DE PASSAGE – LE 16 JUILLET – CLUB CYCLISTE DE LA MONTÉRÉGIE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de passage reçue par le club cycliste de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT** qu'un groupe de cyclistes débutera son parcours à Saint-Hugues le 16 juillet vers 8h30 et finira le trajet à Saint-Hugues vers 14h;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** ce groupe de cyclistes à circuler sur le territoire de la Municipalité lors de leur passage le 16 juillet prochain.

ADOPTÉE

## **9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**

Aucun point

## **10. IMMEUBLES**

Aucun point

## **11. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS**

25-07-153

### **11.1 TRAVAUX DE PEINTURE DU GAZEBO – PARC ONIL-CRÉPEAU – MANDAT**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue, en date du 5 mai 2025, de la firme St-Amant Peinture inc., relative aux travaux de peinture du gazebo au parc Onil-Crépeau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ENTÉRINER** le mandat pour la peinture du gazebo au parc Onil-Crépeau à la firme St-Amant Peinture inc.

ADOPTÉE

8 juillet 2025

25-07-154

**11.2 AJOUT DE DEUX CAMÉRAS PRÈS DES PATINOIRES ET DU TERRAIN DE BALLE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue, en date du 25 juin 2025, de la firme Lussier Alarme, relative à l'ajout de deux caméras près des patinoires et du terrain de balle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé à l'unanimité des conseillers présents :

**DE MANDATER** la firme Lussier Alarme pour effectuer lesdits travaux.

ADOPTÉE

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

25-07-155

**14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 22 JUILLET 2025**

À vingt heures vingt quarante-cinq (20h45), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'ajournement de la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( ) jour de \_\_\_\_\_ 2025.

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière